CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ MALI MINING HOUSE-SA

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE DYOSSIAN, CERCLE DE BOUGOUNI, RÉGION DE SIKASSO)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **MALI MINING HOUSE-SA** », représentée par Monsieur **Abdoulaye PONA**, le Directeur Général en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **MALI MINING HOUSE-SA**.

L'**État** et la société **MALI MINING HOUSE-SA** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **MALI MINING HOUSE-SA** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Dyossian,** Cercle de **Bougouni,** Région de **Sikasso,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **MALI MINING HOUSE-SA** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **MALI MINING HOUSE-SA** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 04 AOUT 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ MALI MINING HOUSE-SA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Abdoulaye PONA
Chevalier de l'Ordre National

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Dyossian

Point A : intersection du parallèle **10°39'25''N** et du méridien **07°23'08''W**
Du point A au point B suivant le parallèle **10°39'25''N**

Point B : intersection du parallèle **10°39'25''N** et du méridien **07°17'38''W**
Du point B au point C suivant le méridien **07°17'38''W**

Point C : intersection du parallèle **10°33'51''N** et du méridien **07°17'38''W**
Du point C au point D suivant le parallèle **10°33'51''N**

Point D : intersection du parallèle **10°33'51''N** et du méridien **07°21'31''W**
Du point D au point E suivant le méridien **07°21'31''W**

Point E : intersection du parallèle **10°35'04''N** et du méridien **07°21'31''W**
Du point E au point F suivant le parallèle **10°35'04''N**

Point F : intersection du parallèle **10°35'04''N** et du méridien **07°23'08''W**
Du point F au point A suivant le méridien **07°23'08''W**

Superficie : 100 km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KALANA AU 1/200 000 SECTEUR DE DYOSSIAN

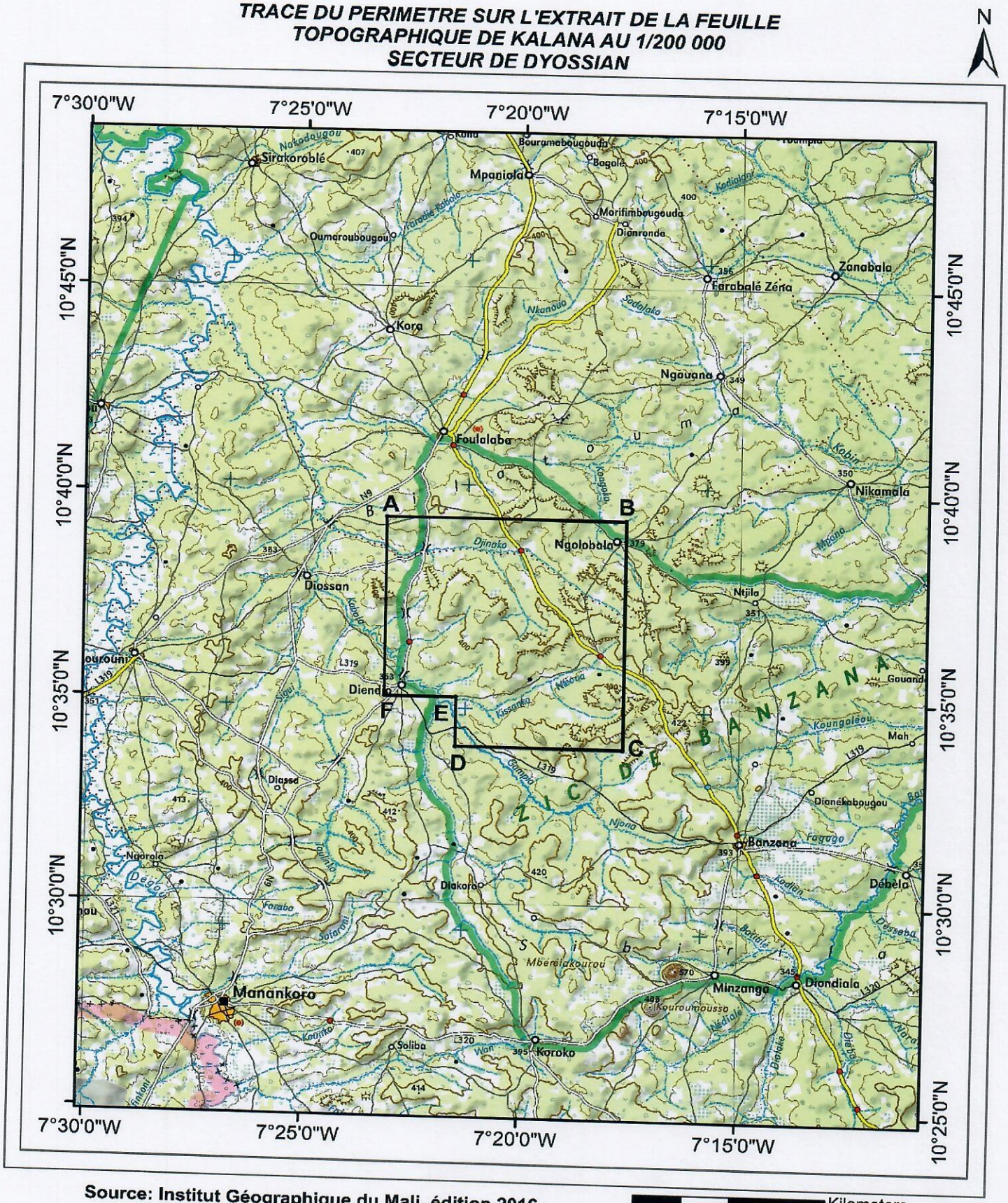

Source: Institut Géographique du Mali, édition 2016.

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISONNELS DES TRAVAUX À EXECUTER SUR LE PÉRIMÈTRE DE DYOSSIAN

A. PROGRAMME PREVISONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

- ✓ Compilation des données antérieures sur le périmètre ;
- ✓ Elaboration et mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social ;
- ✓ Exécution d'une cartographie géologique et d'une cartographie des régolithes avec prélèvement d'environ 100 échantillons roches ;
- ✓ Exécution d'un levé de géochimie sol et d'une géochimie des termitières si nécessaire (en fonction de la carte des régolithes) à la maille de 50 x 20 mètres avec prélèvement d'environ 1.000 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 1.100 échantillons prélevés.

Deuxième année :

- ✓ Resserrement de la maille de géochimie sol à 20 x20 mètres autour des points anomaux groupés avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- ✓ Exécution de travaux de sub-surface sur les zones anomales bien définies (puits : 500 mètres et tranchées : 500 mètres avec prélèvement d'environ 500 échantillons dans chaque cas) pour suivre les anomalies en profondeur aussi bien latéralement ;
- ✓ Exécution de 1.000 mètres de sondages RAB avec prélèvement d'environ 1.000 échantillons ;
- ✓ Analyse pour or des 2.500 échantillons prélevés ;
- ✓ Mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social.

Troisième année :

Si les travaux de la deuxième année sont concluants, les travaux suivants seront programmés :

- ✓ Une campagne de 3.000 mètres de sondage RC sur les zones cibles avec prélèvement d'environ 3.000 échantillons ;
- ✓ Une campagne de 2000 mètres de sondage carottant avec prélèvement d'environ 2000 échantillons;
- ✓ Analyse pour or des 5000 échantillons prélevés ;
- ✓ Evaluation des ressources ;
- ✓ Tests métallurgiques ;
- ✓ Etude de préfaisabilité ;
- ✓ Mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social.

B. COÛTS PREVISONNELS DES TRAVAUX

Première année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	10.000.000 F CFA
Logistiques	20.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (3.000 litres)	3.000.000 F CFA
Compilation des données antérieures sur le périmètre	2.000.000 F CFA
Elaboration et mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	3.000.000 F CFA
Exécution d'une cartographie géologique et d'une cartographie des régolithes avec prélèvement d'environ 100 échantillons roches	4.000.000 F CFA
Exécution d'un levé de géochimie sol et d'une géochimie des termitières si nécessaire (en fonction de la carte des régolithes) à la maille de 50 x 20 mètres avec prélèvement d'environ 1000 échantillons	7.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 1100 échantillons prélevés	8.250.000 F CFA
Total de la première année	**57.250.000 F CFA**

Deuxième année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	11.000.000 F CFA
Logistiques	23.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (10.000 litres)	10.000.000 F CFA
Resserrement de la maille de géochimie sol à 20 x20 mètres autour des points anomaux groupés avec prélèvement d'environ 500 échantillons	3.000.000 F CFA
Exécution de travaux de sub-surface sur les zones anomales bien définies (puits : 500 mètres et tranchées : 500 mètres avec prélèvement d'environ 500 échantillons dans chaque cas) pour suivre les anomalies en profondeur aussi bien latéralement	6.000.000 F CFA
Exécution de 1000 mètres de sondages RAB avec prélèvement d'environ 1000 échantillons	2.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 2500 échantillons prélevés	19.687.500 F CFA
mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	2.000.000 F CFA
Total de la deuxième année	**76.687.500 F CFA**

Troisième année :

Désignation	Coût
Personnel/Administration	12.000.000 F CFA
Logistiques	23.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (15.000 litres)	15.000.000 F CFA
Une campagne de 3000 mètres de sondage RC sur les zones cibles avec prélèvement d'environ 3000 échantillons	75.000.000 F CFA
Une campagne de 2000 mètres de sondage carottant avec prélèvement d'environ 2000 échantillons	80.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 5000 échantillons prélevés	37.500.000 F CFA
Evaluation des ressources	10.000.000 F CFA
Tests métallurgiques	10.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	10.000.000 F CFA
mise en œuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	2.000.000 F CFA
Total de la troisième année	**274.500.000 F CFA**

TOTAL GENERAL = Total de la première année + Total de la deuxième année + Total de la troisième année = **57.250.000 F CFA + 76.687.000 F CFA + 274.500.000 F CFA** =	**408.437.500 F CFA**